



# Code de la Route

Commission Nationale  
Sécurité

Janvier 2019

À vélo, tout est plus beau !

*Bonjour à toutes  
et à tous*



## Le Code de la Route vélo droits et devoirs



# LE CODE DE LA ROUTE



Ce qu'on voit trop souvent



## Le Code de la Route

Quelques définitions

**Le Code de la route :**

C'est l'ensemble des lois et dispositions réglementaires qui régissent les règles d'équipement des véhicules et de circulation routière.

**Le véhicule :**

Tout moyen de transport servant au déplacement de personnes ou au transport de marchandises.



# Le Code de la Route

## Cycle (R311-1 du CR) :

Véhicule ayant au moins deux roues et propulsé exclusivement par l'énergie musculaire des personnes se trouvant sur le véhicule notamment à l'aide de pédales ou de manivelles.

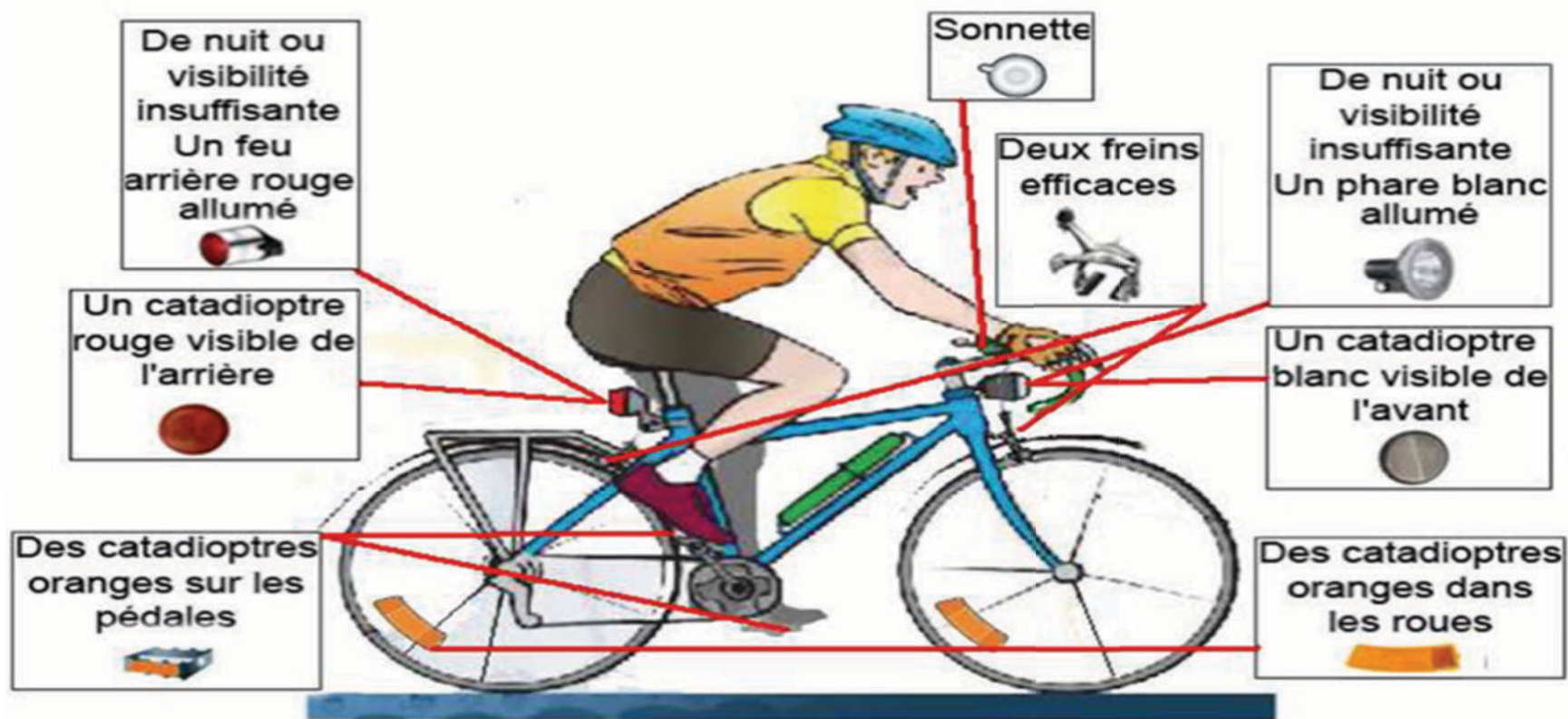
## Cycle à pédalage assisté (R311-1 du CR) :

Cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale 250 Watt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/ h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler



# Le Code de la Route

# L'équipement du Vélo



## Le Code de la Route

(réf.01/2017) Quelques infractions à vélo et leurs sanctions :

Nature de l'infraction	Montant de l'amende			Peine complémentaire sur décision du juge.
	Minorée	Normale	Majorée	
Absence d'éclairage	-	11 €	33 €	Non
Absence de sonnette	-	11 €	33 €	Non
Rouler sur le trottoir	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un stop	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un feu rouge	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans
Non respect d'un sens interdit	90 €	135 €	375 €	Suppression du PC pendant 3 ans



# Le Code de la Route



## Le Code de la Route



## Le Code de la Route



## Le Code de la Route



## Le Code de la Route

Rappel Article R431-1-1 du 29/09/2008

Lorsqu'ils circulent la nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, tout conducteur et passager d'un cycle doivent porter hors agglomération un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation.

Mais aussi R 416-19

Le conducteur doit revêtir un gilet de haute visibilité conforme à la réglementation lorsqu'il est amené à quitter un véhicule immobilisé sur la chaussée ou ses abords à la suite d'un arrêt d'urgence.

Lorsqu'il conduit un véhicule, le conducteur doit disposer de ce gilet à portée de main.



## Le Code de la Route

Normes pour les vêtements de haute visibilité : EN 471 et EN 20471

Matière rétroréfléchissante : 0.20 m<sup>2</sup> pour la classe 3  
0.13 m<sup>2</sup> pour la classe 2  
0.010 m<sup>2</sup> pour la classe 1

La classe 2 représente le niveau intermédiaire, que l'on retrouve sur les gilets et les chasubles ou bien des vestes sans bandes rétroréfléchissantes sur les manches.



## Le Code de la Route

### EQUIPEMENTS DU CYCLISTE OBLIGATOIRES

Gilet haute visibilité  
(de nuit et hors agglomération,  
de jour par mauvaise visibilité)  
Norme EN1150 ou EN471



### Facultatifs

Casque  
Gants  
Vêtements clairs



### **Cycliste isolé :**

Près du bord droit de la chaussée  
70cm autorisé  
Sur la piste ou bande cyclable



### **Cyclistes groupés :**

Groupe de 20 maxi divisé en sous  
groupe de 8 maxi recommandé  
Tolérance pour rouler à 2 de front  
Obligation file indienne de nuit ou  
mauvaise visibilité, et en cas de  
véhicule en approche



Le cycliste est le conducteur d'un véhicule.

Les règles du code de la route s'appliquent à tous les usagers.

Les obligations et les règles sont les mêmes.

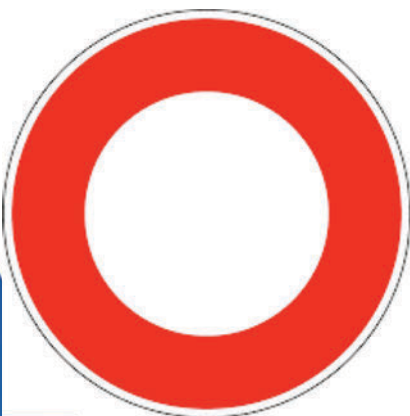
Les sanctions aussi



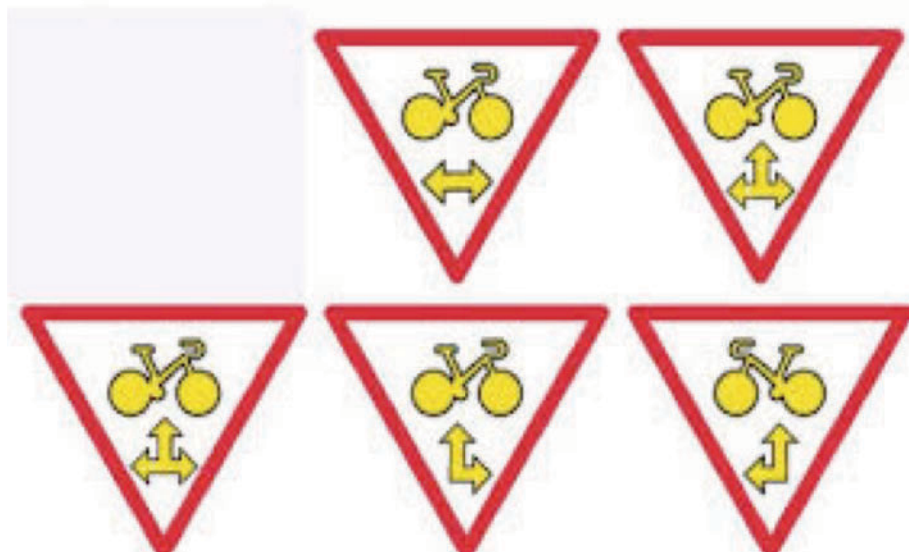
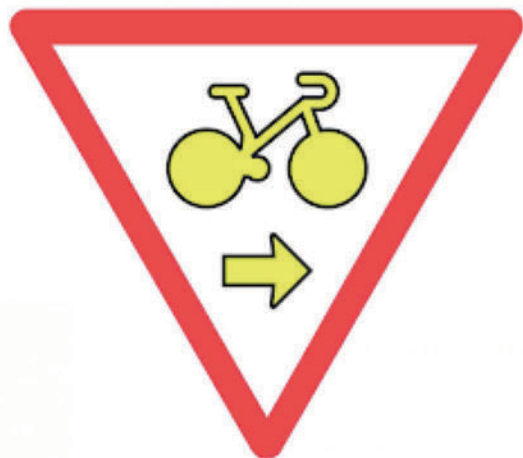
# Le Code de la Route



# Le Code de la Route



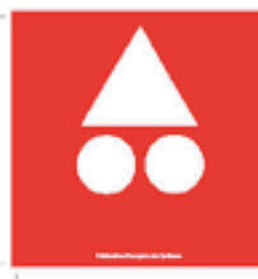
# Le Code de la Route



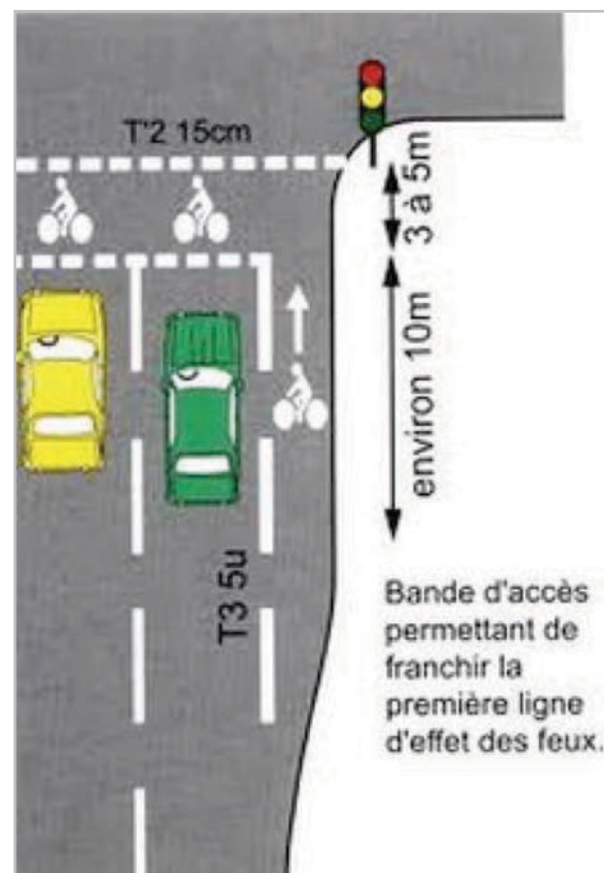
# Le Code de la Route



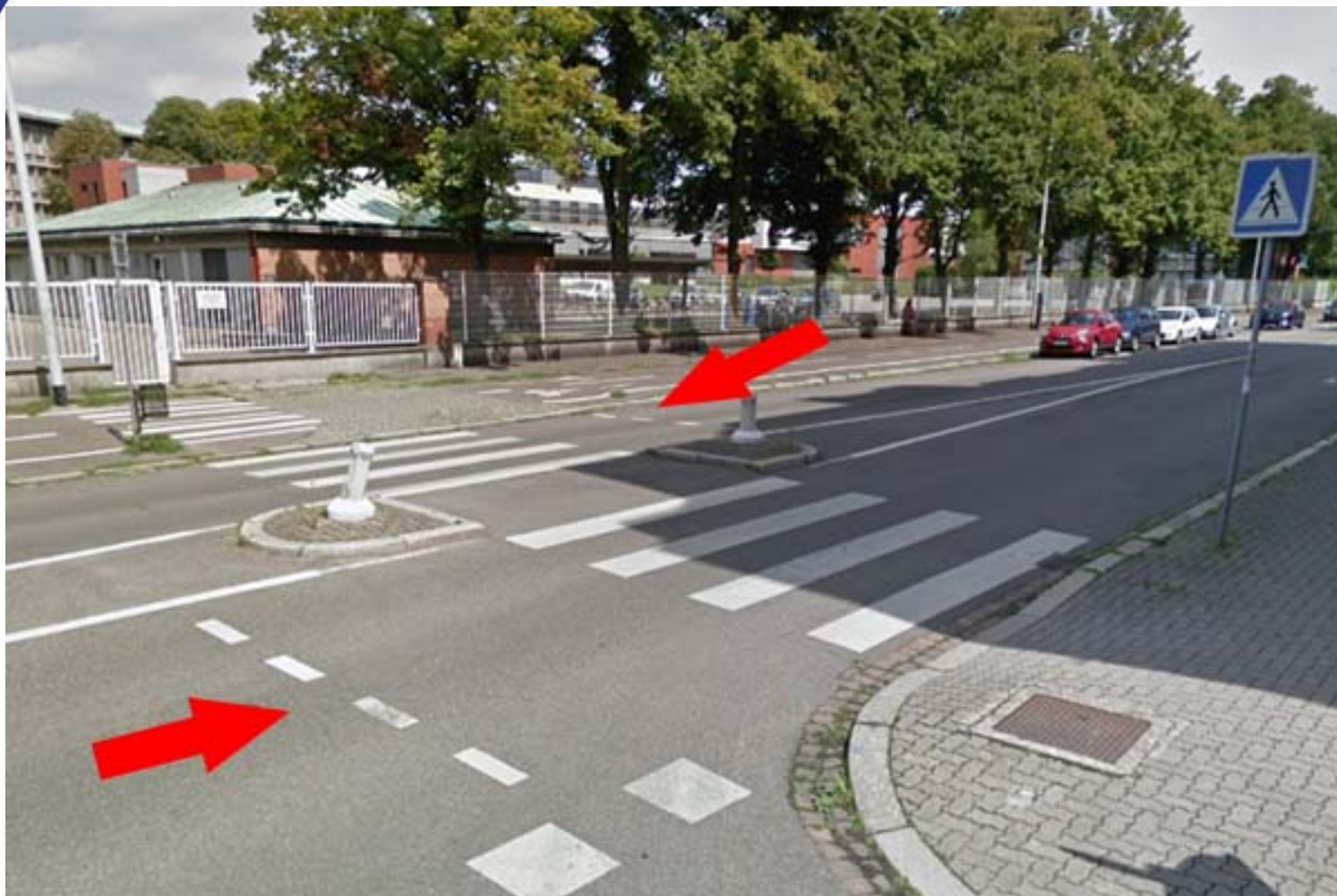
# Le Code de la Route



# Le Code de la Route



## Le Code de la Route



Depuis le 12 décembre 2018 la ligne d'effet du passage piéton est en vigueur





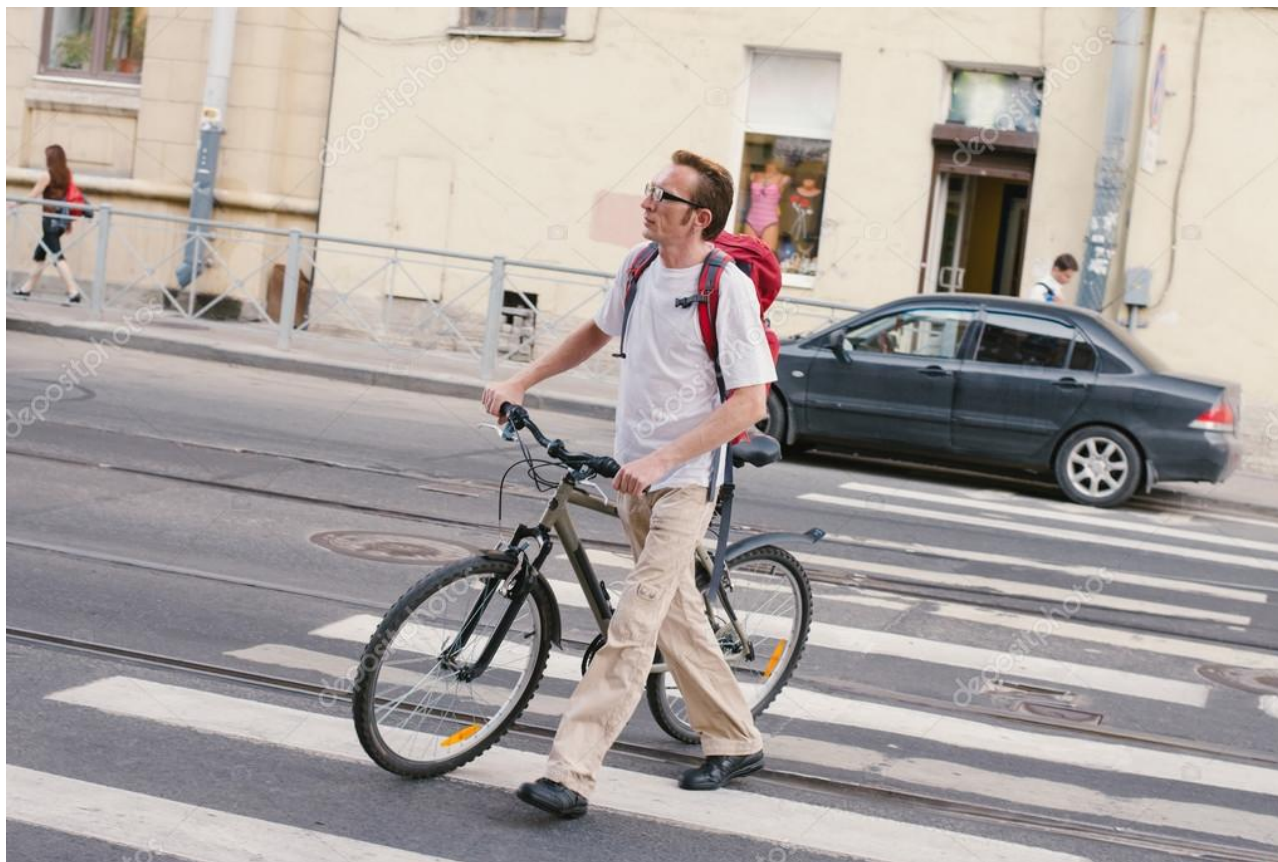
## Le Code de la Route



## Le Code de la Route



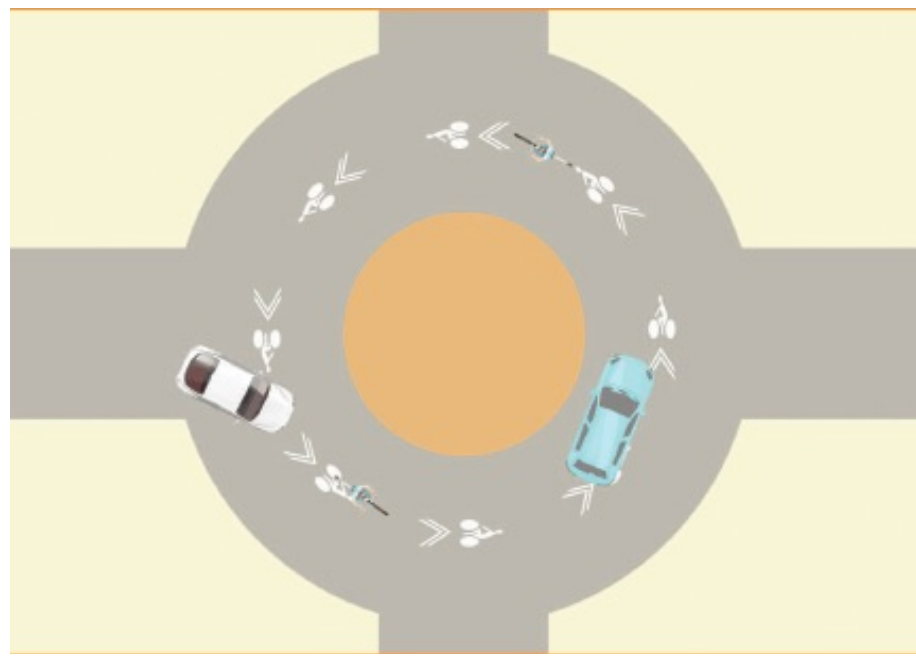
# Le Code de la Route



## Le Code de la Route

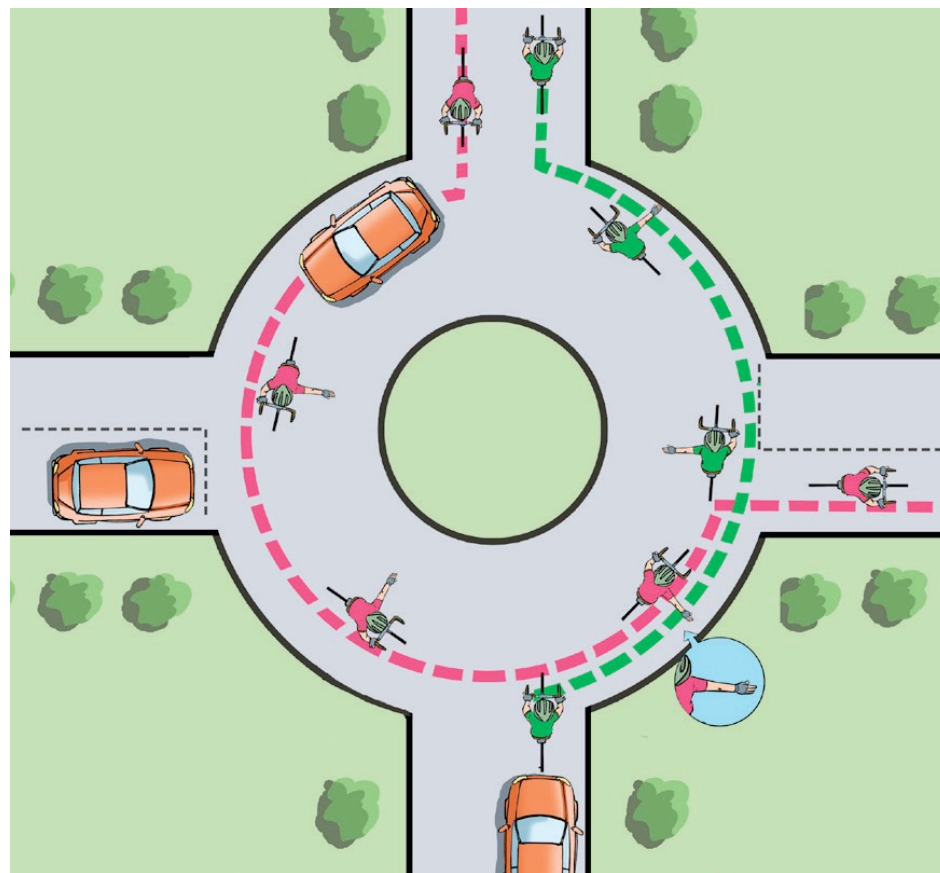


# Le Code de la Route



# Le Code de la Route

**BANDE CYCLABLE DANS LES GIRATOIRES :**  
intéressante car cela habitue les automobilistes  
à voir les cyclistes en voie centrale



## Le Code de la Route

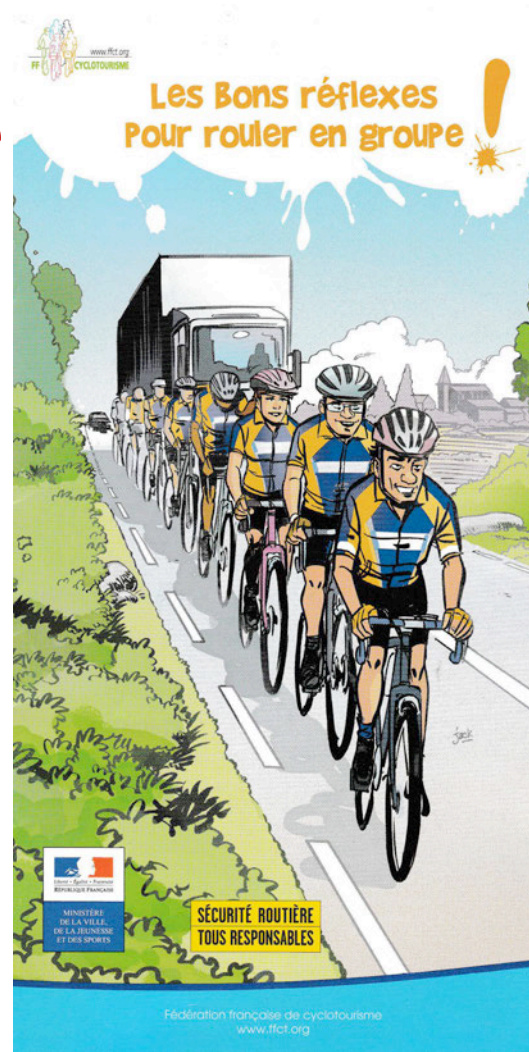


**Nous ne sommes pas un convoi  
Chaque cycliste doit respecter le stop  
ou la balise en entrée de giratoire**



Rouler en groupe nécessite de la discipline,  
du respect et de la solidarité.

Que ce soit sur la route  
Ou en VTT





# Le rôle du responsable de sortie

1. veiller à la sécurité globale du groupe.
2. favoriser la solidarité au sein du groupe.
3. faire suivre l'itinéraire prévu au calendrier.

En règle générale, relayer les consignes et informations du Délégué Sécurité Club.



# Veiller à la sécurité globale du groupe

## Au départ

- groupes ne dépassant pas vingt cyclistes, divisés en sous-groupes de huit.
  - port du casque fortement conseillé (peut être obligatoire dans un club).
- vélo en bon état mécanique (notamment freins, pneus, câbles, etc.).
- donner les consignes (lieu de regroupement, écart entre les groupes...)



# Veiller à la sécurité globale du groupe

## Au départ

- Si dans le groupe il y a un ou plusieurs V.A.E  
« Vélo à Assistance Electrique »

Rappel d'un des éléments de la Charte Cyclable

« respecter la vitesse des groupes fréquentés, à ne pas lui servir d'entraîneur. »



# Veiller à la sécurité globale du groupe

Sur la route, il y a deux écoles :

## À l'avant

- donner le bon rythme.
- prendre la bonne direction.



- arrêter le groupe en sécurité au bon endroit avec les précautions d'usage.
- informer (geste ou parole) d'un obstacle, d'un changement de direction, d'un véhicule qui s'annonce par l'avant.
- désigner un serre-file



# Veiller à la sécurité globale du groupe

Sur la route, il y a deux écoles :

## À l'arrière

- détecter des manquements à la sécurité et y remédier tout de suite.
- s'assurer que personne n'est en difficulté (épuiement, ennui mécanique).
- éventuellement faire ralentir le groupe.
- donner l'alerte quand un véhicule s'annonce par l'arrière (un rétroviseur est fort utile).



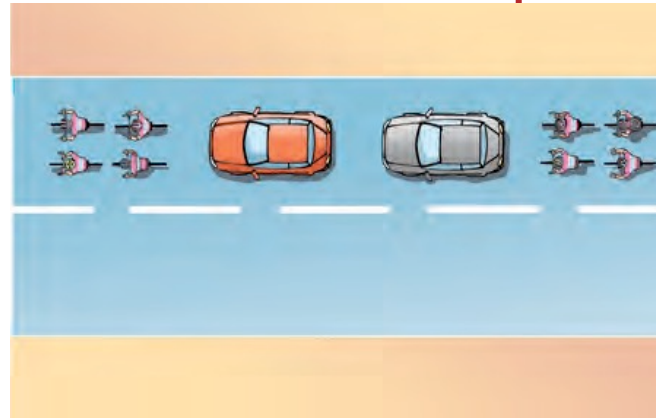
# Les points de vigilance



- Les arrêts techniques, crevaison ou pauses physiologiques se traduisent trop souvent par une occupation anormale de la chaussée. Le choix de la zone adaptée pour l'arrêt du groupe se doit d'être judicieux.
- Les erreurs de parcours donnent souvent lieu à des manœuvres mal maîtrisées. De façon générale en groupe, tout changement de direction, tout arrêt doit être signalé au préalable (geste – parole).

# Les points de vigilance

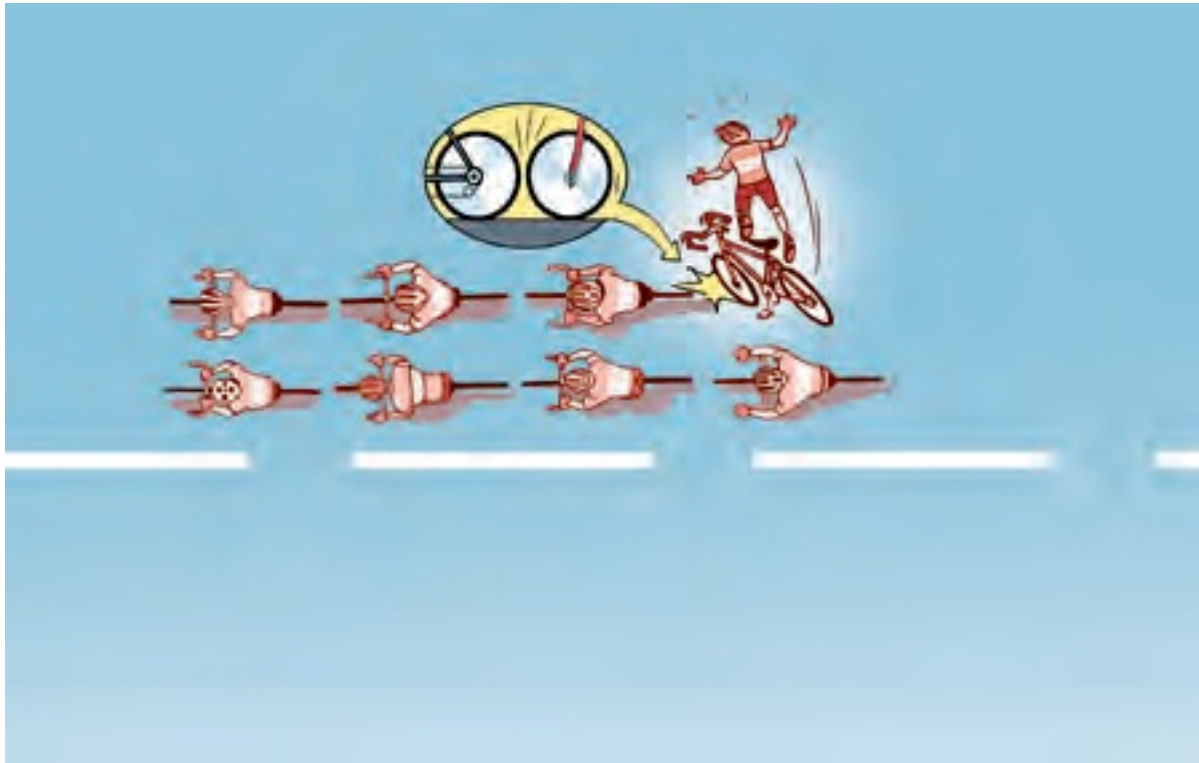
- Ne jamais rouler à plus de deux de front et se ranger sur une file simple



Dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de la circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche » (Art. R431-7 du CR)

# Les points de vigilance

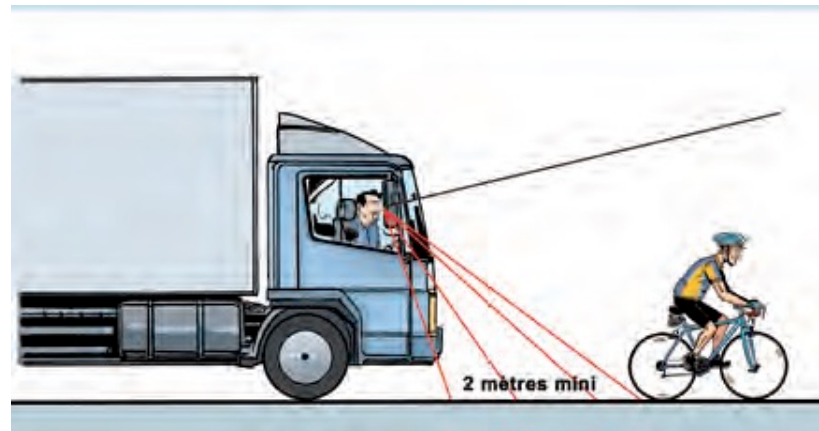
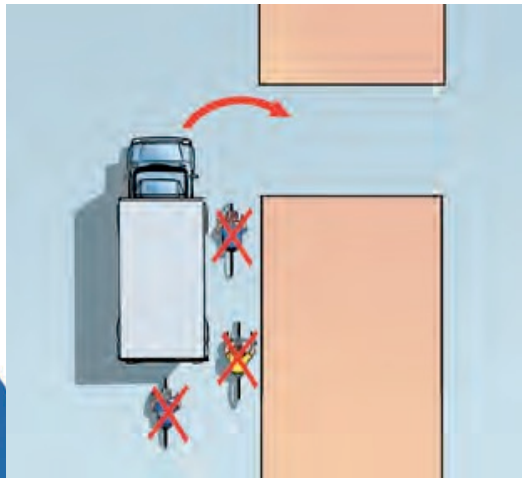
- Garder une distance suffisante avec le vélo qui vous précède pour permettre un arrêt d'urgence en toute sécurité (Art. R412-12 du CR).





# Les points de vigilance

- Cette distance sera adaptée en fonction des difficultés et des conditions de circulation (chaussée glissante, chaussée déformée, densité du trafic, etc.)
- Attention aux angles morts (camions, véhicules gros gabarit), une règle essentielle : rechercher un contact visuel car si vous voyez le chauffeur, il peut vous voir aussi



# QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES



- un téléphone portable peut se révéler fort utile : 112, 18 pompiers, 15 SAMU .
- la responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions, prescriptions, consignes et injonctions.
- respecter la nature : pas d'arrêt « vessie » n'importe où, pas de papier par terre.



# QUELQUES REMARQUES IMPORTANTES

- Rappel du Code de la route :

« Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire pour tout cycliste (et son passager) circulant hors agglomération, la nuit, ou lorsque la visibilité est insuffisante ».

Il est aussi obligatoire en cas d'incident sur la chaussée (crevaison sur une route sans accoté, accident)

- voir et être vu (éclairage vélo et vêtements de couleur claire de préférence).
- le responsable de sortie peut conseiller un cyclo vers un groupe plus rapide ou plus lent s'il perçoit que ce dernier n'est pas dans le tempo.



- Important également:



La trousse de secours



La trousse de dépannage

La couverture de survie



**Merci de  
consacrer  
du temps à  
la sécurité !**

